INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 10 juin 2013 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Joseph Imbeault
Monsieur Yanick Desjardins
Monsieur Jérémie Gagnon
Monsieur Neil Brien
Monsieur Léonard Gendron

Est absent : Monsieur Adam Desbiens

Sous la présidence du maire, monsieur Claude Lavoie.

2013/06-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Claude Lavoie, qui en est le président.

Madame Audrey Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2013/06-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire fait lecture de l'ordre du jour. Le point suivant est ajouté aux affaires nouvelles :

a) Projet parc – Municipalité / École Ste-Marie

L'ordre du jour ainsi modifié est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers. Avec le consentement unanime des membres du conseil, l'item «Affaires nouvelles» restera ouvert.

2013/06-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 13 mai 2013 soit accepté.

2013/06-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil.

2013/06-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller monsieur Léonard Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 mai 2013 (revenus : 593 982 $, charges : 768 965 $, conciliation à des fins fiscales : - 29 988 $, déficit : 204 972 $) soit accepté.

2013/06-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer au 31 mai 2013 au montant de 139 427.43 $ soient acceptés et payés.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
2013/06-07

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR INCENDIE

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de mai 2013 présenté par le directeur incendie adjoint, monsieur Yvan Imbeault, soit accepté comme dépôt.

2013/06-08

RAPPORT MENSUEL DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN BÂTIMENT

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport du mois de mai 2013 présenté par l'inspecteur municipal et en bâtiment, monsieur André Gagnon, soit accepté comme dépôt.

2013/06-09

RAPPORT MENSUEL - COORDONNATRICE EN LOISIR, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par le conseiller monsieur Léonard Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport mensuel du mois de mai 2013 préparé par la coordonnatrice en loisir, culture et communautaire, madame Estelle St-Gelais, soit accepté comme dépôt.

2013/06-10

PROCÈS-VERBAUX - COMITÉS

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux suivants soient acceptés comme dépôt :

Association du Camping/Marina Outardes II	27-03-2013
Société de développement de Ragueneau inc.	27-05-2013
Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)	27-05-2013

2013/06-11

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2013-09

Monsieur Joseph Imbeault, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement portant le numéro 2013-09 et intitulé «Règlement sur les frais exigibles pour certains services municipaux».

2013/06-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2013-08

AYANT POUR OBJET D'ABROGER LE RÈGLEMENT #2013-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE FAÇON À PROLONGER LA ZONE COMMERCIALE C-103 À MÊME LA ZONE AGRICOLE A-105

ATTENDU QUE la municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 11 mars 2013, un premier projet de règlement portant le numéro 2013-07 modifiant le règlement d'urbanisme de façon à prolonger la zone commerciale C-103 à même la zone agricole A-105 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement # 2013-07 ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mai 2013 ;

À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme ci ici au long récité.

ARTICLE 2

Le règlement #2013-07 modifiant le règlement d'urbanisme de façon à prolonger la zone commerciale C-103 à même la zone agricole A-105 est abrogé à toutes fins que de droit.

INITIALES DU MAIRE C.L
INITIALES DU SEC.-TRÉS. A.M.

No de résolution ou annotation

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2013/06-13

ADHÉSION

A) Association forestière Côte-Nord

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 50 $ soit alloué comme cotisation annuelle pour l'année 2013 à l'Association forestière Côte-Nord.

B) CARREFOUR ACTION municipale et famille

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 80,48 $ (incluant les taxes) soit alloué et payé pour l'adhésion 2013-2014 à l'organisme «CARREFOUR ACTION municipale et famille».

C) Chambre de commerce de Manicouagan

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 155,22 $ (incluant les taxes) soit alloué et payé comme cotisation annuelle 2013-2014 à la Chambre de commerce de Manicouagan.

D) Organisme de Bassins versants Manicouagan

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 100 $ soit alloué et payé pour le renouvellement de la carte de membre pour l'année 2013 à l'organisme de Bassins versants Manicouagan.

E) Association Touristique Manicouagan

Il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 1 211,84 $ (incluant les taxes) soit alloué et payé comme cotisation annuelle 2013 à l'Association Touristique Manicouagan.

2013/06-14

RGMRM – ÉTATS FINANCIERS 2012

Il est proposé par le conseiller monsieur Yanick Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers que les états financiers 2012 de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan soient acceptés comme dépôt.

2013/06-15

VENTE D'IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Audrey Morin, ou la secrétaire-trésorière adjointe, madame Colette Girard, à faire l'acquisition des terrains vendus pour non paiement de taxes par la MRC Manicouagan jeudi le 20 juin 2013 à 10 h au nom de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau et ce, aux montants suivants :

96040 3840 14 4651 (Normand Proulx) pour un montant de 2 155,96 $
96040 3841 31 6644 (Heinz Schleich) pour un montant de 462,30 $
96040 3841 32 6340 (Heinz Schleich) pour un montant de 443,42 $
96040 3841 51 7976 (Heinz Schleich) pour un montant de 424,09 $
96040 3841 60 6292 (Heinz Schleich) pour un montant de 424,09 $
96040 3841 70 6281 (Heinz Schleich) pour un montant de 428,22 $
96040 3337 52 6235 (Émile-Henri Tremblay) pour un montant de 685,17 $.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE
C.L.
A.P.
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
2013/06-16

DÉROGATION MINEURE #2013-01

29, Lac Taillardat – Ragueneau

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure nº 2013-01 qui consiste à construire une verrière sur pieux vissés qui empiètera de 2,23 mètres allant à zéro mètre dans la bande riveraine.

Considérant l'avis public donné le 23 mai 2013 ;

Considérant l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que cette demande de dérogation devrait être acceptée ;

Considérant qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande ;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Yanick Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure nº 2013-01 soit acceptée tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

2013/06-17

DÉROGATION MINEURE #2013-02

626, route 138 – Ragueneau

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure nº 2013-02 qui consiste à construire un garage d'une superficie supérieure à celle permise. Dans la zone C-103, la superficie autorisée est de 100 mètres carrés; la demande est l'autorisation de construire un garage de 113 mètres carrés.

Considérant l'avis public donné le 23 mai 2013 ;

Considérant l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que cette demande de dérogation devrait être acceptée à une certaine condition ;

Considérant qu'aucune question n'est soulevée relativement à cette demande ;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la demande de dérogation mineure nº 2013-02 soit acceptée conditionnellement à ce que la superficie du garage ne dépasse pas celle de la résidence principale, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

2013/06-18

ACHAT DE SABLE D'HIVER

Considérant que la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour le sable d'hiver (référence : dossier 2013/05-13) ;

Considérant les soumissions reçues :
Location Excavation RSMF inc. au montant de 18 627,10 $ (taxes incluses)
Roland Munger inc. au montant de 16 926,62 $ (taxes incluses) ;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Léonard Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de la compagnie «Roland Munger inc.» au montant de 16 926,62 $ soit acceptée puisqu'elle s'est avérée la plus basse soumission conforme.

2013/06-19

PAVAGE RUE DES MOUETTES - PREMIER VOLET

a) Contrat de pavage

Considérant que la municipalité de la Paroisse de Ragueneau a procédé à un appel d'offres pour les travaux de pavage de la rue des Mouettes (réf. : appel d'offres 2013-02) ;

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Considérant les soumissions reçues, le tout comme suit :

Pavage Nordic inc. pour un montant de 233 006,04 $ (taxes incluses)
Les Entreprises Jacques Dufour et fils inc. pour un montant de 170 587,31 $ (taxes incluses)

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que la soumission de «Les Entreprises Jacques Dufour et fils inc.» au montant de 170 587,31 $ soit acceptée puisqu'elle s'est avérée la plus basse soumission conforme.

b) Contrat de surveillance

Considérant les articles 934 et suivants du Code Municipal régissant l'octroi des contrats municipaux ;

Considérant que le contrat de surveillance est inférieur à 25 000 $ et que le total des mandats octroyés à la firme Groupe-conseil TDA pour ce projet est inférieur à 25 000 $;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Audrey Morin, à signer un contrat de gré à gré avec la firme Groupe-conseil TDA relativement à la surveillance des travaux de pavage de la rue des Mouettes – Premier Volet et ce, pour un montant de 14 200 $ (plus taxes applicables).

c) Mandat – contrôle qualitatif

Considérant les articles 934 et suivants du Code municipal régissant l'octroi des contrats municipaux ;

Considérant que le mandat à accorder est inférieur à 25 000 $;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Audrey Morin, à signer le contrat de gré à gré à intervenir avec la firme Groupe Qualitas inc. relativement au contrôle qualitatif pour les travaux de pavage de la rue des Mouettes – Premier volet et ce, aux taux horaires tels que soumis par la dite firme (référence : offre datée du 07/06/2013).

2013/06-20

PAVAGE RUE DES MOUETTES - DEUXIÈME VOLET (MANDAT PROFESSIONNEL – PLANS ET DEVIS

Considérant que les déboursés pour le contrat des travaux de pavage de la rue des Mouettes sont inférieurs à l'estimation initiale ;

Considérant que des argents demeurent disponibles à même les fonds de la taxe d'accise sur l'essence et au règlement d'emprunt 2013-02 ;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Audrey Morin, à signer le contrat de gré à gré à intervenir avec la firme Groupe-conseil TDA pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour le projet : Pavage rue des Mouettes – Deuxième volet et ce, pour un montant de 6 950 $ (plus taxes applicables) (référence : offre datée du 7 juin 2013).

2013/06-21

PROTOCOLE D'ENTENTE – STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

Il est proposé par le conseiller monsieur Yanick Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche d'un stagiaire ayant une formation en génie civil pour une période de huit (8) semaines - minimum 224 heures.

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE
C.L.
A.M.
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Audrey Morin, à signer les protocoles d'entente «Stage régulier 45 heures» et «Stage alternance travail-étude» à intervenir entre la municipalité de la Paroisse de Ragueneau et le Cégep de Baie-Comeau. Il est à noter que le salaire sera à convenir selon entente entre les parties (Cégep, municipalité et stagiaire).

2013/06-22 MODIFICATION – RÉSOLUTION 98/03-18

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

2013/06-23 AFFAIRES NOUVELLES

a) Projet parc – Municipalité / École Ste-Marie

Considérant que les différentes structures de jeux érigés dans la cour de l'école sont mis à la disposition de tous les jeunes de la municipalité et ce, même en dehors des heures scolaires ;

Considérant que le conseil municipal est d'avis que ce projet répond aux objectifs de sa politique familiale ;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller monsieur Joseph Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un montant de 3 802 $ (plus taxes) soit alloué comme participation à l'installation de divers jeux dans la cour de l'école.

2013/06-24 FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller monsieur Jérémie Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'item «Affaires nouvelles» soit fermé.

2013/06-25 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Lavoie, répond aux questions des personnes présentes.

2013/06-26 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller monsieur Neil Brien et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 22.

Audrey Morin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Claude Lavoie
Maire

Je, Claude Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.